

PROFIL DU POSTE DE JURISTE REFERENDAIRE DE LA COUR COMMUNE DE JUSTICE ET D'ARBITRAGE

*Poste de régime international basé à Abidjan (Côte d'Ivoire), contrat de 4 ans
renouvelable une fois*

MISSIONS

Sous la supervision hiérarchique du Chef d'Institution, le Juriste référendaire est chargé de :

- la rédaction de notes juridiques sur les dossiers qui lui sont transmis et leur rétablissement au greffe ;
- l'assistance des membres de la Cour en matière de recherches documentaires et jurisprudentielles relativement aux dossiers de procédure ;
- la contribution à l'animation de toute activité visant à la diffusion et à la connaissance des nouveaux principes de droit communautaire ;
- la réalisation d'études préliminaires sur les aspects juridiques des avant-projets d'Actes uniformes et autres documents reçus par la Cour ;
- la réalisation des études sur le droit se rapportant aux activités de la Cour.

QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES ET PROFESSIONNELLES

Le candidat devra :

- être Magistrat, Avocat, Enseignant d'Université ou Juriste d'entreprise, titulaire d'un diplôme de niveau BAC+5 minimum en Sciences juridiques ;
- justifier d'une expérience de cinq (05) ans minimum dans la pratique judiciaire, l'enseignement universitaire, l'assistanat juridique, au sein d'un cabinet, une entreprise, une administration publique et/ou une organisation Internationale ;
- justifier de connaissances avérées dans la gestion du conseil juridique et d'une excellente connaissance du droit OHADA ;
- avoir une bonne aptitude à travailler dans un milieu professionnel multiculturel ;
- avoir le sens de la confidentialité, de la communication, de l'initiative, de l'autonomie et de l'organisation ;
- avoir une bonne connaissance du français et de l'une des trois autres langues de travail de l'Organisation, à savoir : l'anglais, l'espagnol et le portugais ;
- avoir une bonne expérience de l'utilisation des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, Email et autres outils de communication informatique).

ÉLIGIBILITÉ

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 50 ans au plus, au 1^{er} janvier 2023 ;
- être ressortissant de l'un des 17 États Parties au Traité OHADA, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.